

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI LE 2 JUILLET 2024 À 20H00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Représentation municipale à l'Omnium de Golf Mékinac du Club de golf le St-Rémi.
6. Assemblée générale de la SAMBBA : représentation municipale.
7. Reconduction pour le contrat de conciergerie.
8. Entériner l'engagement de monsieur Denis Gagnon à l'écocentre.
9. Prêts de certains terrains municipaux et de matériel pour le Festival Country de Saint-Adelphe.
10. Achat d'une publicité dans le feuillet paroissial.
11. Adoption des objectifs de protection du plan de mise en œuvre – schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
12. Appui à la municipalité d'Upton en faveur d'une demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec.
13. Prêt à titre gracieux de la grande salle à la Fadoq le 5 octobre prochain.
14. VARIA :
 - a) Non-participation au calendrier d'Appartenance Mauricie 2025.
 - b) Demande au Ministère des transports et de la Mobilité durable régional de reconsidérer sa décision du 26 juin dernier.
15. Période de questions.
16. Levée de l'assemblée.

Mélanie Trépanier, adjointe à la direction

2 juillet 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le deuxième jour de juillet de l'an 2024, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée : monsieur le conseiller Normand Cossette.

13 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h00.

2024-07-119

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2024-07-120

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2024

Il est proposé monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, soit adopté tel que rédigé par l'adjointe à la direction Mélanie Trépanier. **Adopté**

2024-07-121

Approbation des comptes

18318 Jean Rousseau	40,00
18319 Lucie Durocher (ent ménager)	2 250,00
18320 Jean Rousseau (02 juillet)	616,60
18321 Jean Rousseau (09 juillet)	616,60
18322 Jean Rousseau (16 juillet)	616,60
18323 Jean Rousseau (23 juillet)	616,60
18324 Jean Rousseau (30 juillet)	616,60
18325 Jean Rousseau (6 août)	616,60
18326 à 18329 rembours. Taxes vont séances août	0,00
18330 ADN Communication	141,84
18331 Groupe Akifer inc.	7 599,85
18332 Alimentation BG	647,45
18333 Batterie Mauricie	46,80
18334 André Bouvet Ltée	5 173,88
18335 Buromobil St-Maurice inc.	459,90
18336 9413-1778 Québec inc.	11 287,92
18337 La Coop Novago	5 172,87
18338 D.H. électronique inc.	353,23
18339 Coffrage trottoir	635,81
18340 Jean-Philippe Drolet (cell et km)	176,70
18341 Enerco Groupe-Conseil	1 389,89
18342 Eurofins Environex	492,10
18343 André Gagnon visite castors	25,00
18344 GRH Services conseils	2 477,42
18345 Le Groupe A&A	274,27
18346 Paul Labranche (km mars, avril, mai, juin)	215,28
18347 Jean-Paul Lerat (km)	139,20
18348 Location St-Tite inc.	363,32
18349 Machinerie Roberge inc.	1 367,69
18350 MGEF inc.	79 883,93
18351 Caroline Moreau (cell et congrès dépenses)	277,72
18352 Oze Publicité	410,12
18353 Pierre Naud inc.	41,11
18354 Signoplus	833,40
18355 Tremblay, bois avocats	4 901,31
18356 Val-Mauricie Électriques inc.	3 846,60
18357 Wolseley Canada inc.	810,58

	161 042,80
Hydro	5 453,25\$
Visa	3 051,31\$
Telus	839,47\$

Il est proposé monsieur le conseiller Roman Pokorski
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.
Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale, certifie sous mon serment
d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour
payer les comptes de juin 2024 au montant de **167 953.32\$** ci-dessus approuvés.
Adopté

Lecture de la correspondance

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Péréquation municipale, le montant alloué est de 16 896\$;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : Accusé réception de la résolution no 24-05-089 relative à l'appui aux Paramédics envoyée le 7 mai 2024 ;
- Union des municipalités du Québec : Stratégie de développement éolien d'Hydro-Québec : Une reconnaissance forte du rôle des municipalités dans la production d'énergie renouvelable ;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : Report des travaux de pavage prévus sur la route 352 à St-Adelphe ;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : infolettre aux partenaires ;
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Comité de travail et AtkinsRéalisis ;
- MRC Mékinac (Véronique Perron) : Subvention spéciale- journées de la culture 2024 ;
- Équijustice : Invitation au BBQ annuel et reconnaissance et 40^e anniversaire le 20 juin à Shawinigan ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation AGA de la Chambre de commerce le 18 juin à Saint-Tite ;
- Chambre de commerce de Mékinac : On vous informe et on veut vous entendre !;
- APSAM : Invitation au webinaire gratuit de l'APSAM – Contrer la fatigue virtuelle ;
- Espace Muni : Des nouvelles du réseau MAE ;
- Association pulmonaire du Québec : Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux ;
- UPA Mauricie : Invitation officielle du 100^e anniversaire de l'Union des producteurs agricoles ;
- CTAM Mékinac : Envoie du rapport annuel et des états financiers 2023 ;
- SAMBBA : Invitation à l'assemblée générale annuelle 2023-2024 ;
- Festival Country de Saint-Adelphe : Demande d'utilisation de certains terrains municipaux ainsi qu'emprunt de matériel appartenant à la municipalité ;
- Appui à la municipalité d'Upton – révision de la Loi de la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;
- Les Fleurons du Québec : Les prix reconnaissance, une belle vitrine afin de faire rayonner vos projets !

2024-07-122

Dépôt de la correspondance aux archives

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de dépôt aux archives de la correspondance présenté par l'adjointe à la direction, madame Mélanie Trépanier.
Adopté

2024-07-123

Représentation municipale à l'Omnium de Golf Mékinac du Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac, a adressé une invitation aux élus des municipalités de Mékinac pour participer à l'édition 2024 de l'Omnium de la susdite M.R.C., qui aura lieu le jeudi 29 août prochain;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de rassembler les commerçants, professionnels, gens d'affaires, représentant régionaux et municipaux, bénévoles et citoyens qui contribuent au dynamisme de notre région;

EN CONSÉQUENCE :

Et résolu :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe à l'édition 2024 de l'Omnium de la M.R.C. de Mékinac et délègue 2 représentants de la municipalité, soit monsieur le conseiller Denis Bordeleau et un invité pour assister à l'événement qui se tiendra le 29 août prochain à Lac-aux-Sables.

Que les frais de participation au coût total 195\$ seront défrayés par la Municipalité de St-Adelphe.

Adopté

2024-07-124

Assemblée générale de la SAMBBA : représentation municipale

CONSIDÉRANT que la SAMBBA (Société d'aménagement de la mise en valeur du bassin de la Batiscan) tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 4 juillet à 13h30 à Saint-Narcisse et qu'il y a lieu de désigner un/e représentant/e de notre municipalité pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe désigne messieurs les conseillers Jean-Paul Lerat et Roman Pokorski pour représenter la municipalité à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA qui se tiendra le 4 juillet à 13h30, à Saint-Narcisse.

Adopté

2024-07-125

Reconduction du contrat de conciergerie

CONSIDÉRANT que madame Lucie Durocher s'est montrée intéressée à continuer de faire l'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville et de l'immeuble situé au 601, rue Principale, appartenant à la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas à aller en soumission et qu'elle peut octroyer un nouveau contrat qui débutera le 1^{er} juillet 2024 à madame Durocher.

CONSIDÉRANT que le contrat sera d'une durée d'un an au montant maximal de 27 000\$ et que ce dernier sera aux mêmes conditions que le précédent contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe octroi le contrat de conciergerie à madame Lucie Durocher jusqu'au 30 juin 2025 au montant de 27 000\$ maximal incluant les taxes et ce, aux mêmes conditions que le précédent contrat.

Adopté

2024-07-126

Entériner l'engagement de monsieur Denis Gagnon à l'écocentre

CONSIDÉRANT que la municipalité recherchait un préposé à l'écocentre pour les samedis matin ;

CONSIDÉRANT que monsieur Gagnon avait manifesté son intérêt à diverses reprises pour occuper cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe a procédé à l'engagement de monsieur Denis Gagnon comme préposé à l'écocentre depuis le 1^{er} juin jusqu'au 2 novembre inclusivement.

Adopté

2024-07-127

Prêts de certains terrains municipaux et de matériel pour le Festival Country de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que plusieurs festivaliers participeront à l'événement qui se déroulera du 4 au 7 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que le comité demande que des festivaliers puissent stationner sur le terrain rue Industrielle ainsi que sur le terrain appartenant à la municipalité sur la rue de la Station;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent aussi d'utiliser les chaises de la grande salle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera à titre gracieux les terrains leur appartenant sur la rue Industrielle près du terrain de balle ainsi que sur la rue de la Station du 1^{er} au 7 juillet prochain. Les emplacements devront être remis dans le même état qu'ils étaient avant l'événement.

Que la municipalité prêtera aussi pour le festival les chaises de la grande salle.

Adopté

2024-07-128

Achat d'une publicité dans le feuillet paroissial

CONSIDÉRANT que la fabrique de la Paroisse Saint-Cœur de Marie offre une publicité dans le feuillet paroissial des communautés de la Paroisse Saint-Cœur de Marie;

CONSIDÉRANT que le feuillet mensuel paraît dans les quatre communautés : Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban par courrier électronique, sur la page Facebook ainsi que format papier;

CONSIDÉRANT que la publicité d'une grandeur carte d'affaire est valide pour 13 parutions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre d'achat d'une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 250\$.

Adopté

2024-07-129

Adoption des objectifs de protection du plan de mise en œuvre – schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a transmis à la municipalité une proposition du schéma de couverture de risque, conformément à l'article 14 de la loi, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Adelphe entérine les objectifs de protection optimale proposés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

QUE la municipalité de Saint-Adelphe adopte le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les actions qui concerne la Ville de Saint-Tite et celles qui concerne la Régie incendie dont elle est membre.

Adopté

2024-07-130

Appui à la municipalité d'Upton en faveur d'une demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Lotbinière, par la résolution numéro 122-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

ET RÉSOLU QUE

DE demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Adopté

2024-07-131

Prêt à titre gracieux de la grande salle à la Fadoq le 5 octobre prochain

CONSIDÉRANT que la Fadoq Saint-Adelphe organise une soirée dansante pour une levée de fonds;

CONSIDÉRANT que ces derniers ont fait une demande écrite pour bénéficier de la grande salle gratuitement lors de cette soirée du 5 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

ET RÉSOLU QUE :

La municipalité de Saint-Adelphe fera le prêt de la grande salle à titre gracieux à la Fadoq de Saint-Adelphe le 5 octobre prochain.

Qu'un responsable de la Fadoq signera le contrat de location de salle.

Adopté

2024-07-132

Non-participation au calendrier d'Appartenance Mauricie 2025

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie a sollicité la Municipalité de Saint-Adelphe pour faire l'achat de 25 calendriers historiques au coût de 10\$ chacun;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

ET RÉSOLU QUE :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne participera pas à l'achat des calendriers historiques 2025.

Adopté

2024-07-133

Demande au Ministère des transports et de la Mobilité durable régional de reconsidérer sa décision du 26 juin dernier

- CONSIDÉRANT que des travaux de pavage étaient déjà prévus en 2023 pour l'année financière 2024 par le Ministère des transports et de la Mobilité durable (MTQ) sur la route 352 et le rang St-Émile à Saint-Adelphe;
- CONSIDÉRANT l'état de la route, la nécessité et l'urgence d'agir afin d'assurer une route sécuritaire et carrossable aux usagers; que des travaux de pavage soient réalisés dès cette année;
- CONSIDÉRANT que plusieurs ornières, crevasses et dénivellation de la chaussée constituent majoritairement la surface de roulement de la route 352 et du rang St-Émile;
- CONSIDÉRANT que la route 352 et le rang St-Émile est le seul lien routier entretenu sous la responsabilité du MTQ à St-Adelphe et que cette artère relie le réseau régional vers les dessertes des services essentiels à la population de Saint-Adelphe situés à St-Tite, Shawinigan et Trois-Rivières;
- CONSIDÉRANT que ces services essentiels sont particulièrement : ambulances, hôpitaux, CLSC, écoles du primaire à l'université, service incendie, etc.;
- CONSIDÉRANT le courriel reçu le 26 juin dernier de monsieur François Pratte au nom du Ministère des transports et de la Mobilité durable nous informant que les travaux de la route 352 et du rang-St-Émile ont été retirés encore une fois de la planification 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des transports et de la Mobilité durable de reconsidérer sa décision datée du 26 juin 2024 à l'effet de reporter ces travaux à une date inconnue et de rendre sécuritaire le seul lien routier entretenu sous la responsabilité du MTQ sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

Que copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Mékinac pour appui.

- À l'attention de Madame Marie-Ève Turner, *Directrice générale Centre-du-Québec*
- Cc Madame Geneviève Guilbault, *Ministre des Transports et de la Mobilité durable*
- Cc Madame Sonia Lebel, *Députée de Champlain et Ministre responsable de l'Administration gouvernementale*
- Cc Monsieur Jean Boulet, *Ministre responsable de la région de la Mauricie*

2024-07-134

Levée de l'assemblée à 21h26

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Mélanie Trépanier, adjointe à la direction
